



Infos & Projets

Pour mieux comprendre
l'actualité de notre commune

Septembre 2026

POINT DE SITUATION: La boulangerie

La boulangerie, notre boulangerie est présente depuis 1925. Ses fournées, ses odeurs, le croustillant des baguettes sorties du four ne pouvaient pas disparaître. L'art de faire du pain, c'est de la patience !!! Cette dernière nous aura été utile pour mener à bien ce projet.

En effet, Jacky, boulanger et patron de La Rougemontoise depuis 7 ans a décidé de changer de voie professionnelle à la fin du second trimestre 2026. C'est alors que la municipalité a débuté une course contre la montre. Il ne fallait surtout pas que le commerce ferme sans qu'un projet ne soit mis en pousse. Sinon nous mettions les Rougemontois dans le pétrin.

Il nous fallait conserver le bâtiment et le fond de commerce afin que la commune puisse accueillir un boulanger. Mais surtout le nouveau boulanger devait pouvoir remettre le four en chauffe et le pétrin en route pour nous régaler et, ce, rapidement.

Si une bonne pétrissée demande l'alignement de la température ambiante, de la température de l'eau et de celle de la farine, l'équipe municipale a eu besoin d'aligner quelques paramètres : financiers, administratifs, juridiques...



A l'issue, nous avons donc réalisé l'achat du bâtiment abritant la boulangerie (Les murs) avec l'aide de l'Établissement Public Financier. Il s'agit d'un organisme qui garantit les opérations financières pour le compte des collectivités territoriales. Des travaux seront également réalisés sur le bâtiment. Des devis sont à l'étude.

Cerise sur le gâteau, juste avant l'été, Saint Honoré nous a entendu et nous a envoyé Stéphane et Annabelle, un couple de boulangers expérimentés, souriants et pleins d'entrain. Leurs envies : régaler nos papilles et continuer à faire vivre le fournil. Ils seront propriétaires du fond de commerce à la mi-septembre.

Avant que vous dégustiez leurs pains, viennoiseries et autres douceurs, et nul doute que vous serez nombreux, ils entreprennent une rénovation des lieux. Stéphane et Annabelle souhaitent absolument allier beauté des lieux et bien manger pour notre plus grand plaisir.

La boulangerie « Au Père Pétrin » vous ouvrira ses portes le 1er novembre 2026. Ils vous attendent !!!!

INFOS PRATIQUES

Un dépôt de pain sera mis en place au bar **Le Cheval Blanc**, place du Général-de-Gaulle.

À partir du 14 septembre, Virginie vous accueillera du lundi au samedi, de 8 h à 12 h.

Vous y trouverez notamment baguettes, pains longs et quelques viennoiseries.

Les pains spéciaux et commandes particulières pourront être réservés avant midi pour le lendemain.

Plusieurs possibilités de stationnement sont disponibles à proximité : rue Jean Moulin, place du Général de Gaulle, derrière l'ancienne poste ou encore près de l'église.

Le maintien de nos commerces est l'affaire de tous. Merci à chacun pour son soutien.



RETOUR SUR:

La rue Jean Moulin ou gestion d'une situation d'urgence

Plusieurs mois de fermeture, des investigations indispensables et, enfin, une rue réouverte avant la rentrée scolaire.



27 AVRIL: découverte du risque

Les travaux de reprise des raccordements d'alimentation en eau de la rue Jean Moulin, par le Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas, ont mis à jour des poches sous le tapis d'enrobé. D'abord lors d'une première fouille en face de la boucherie PREVOT, puis juste en bas de la rue Nouvelle.

Ces découvertes nous ont conduits à réunir, en fin de matinée, les services techniques du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes et du Syndicat des Eaux, afin de s'appuyer sur leurs expertises et avis éclairés.

Lors de cette réunion, qui se tenait à proximité de l'écluse (rétrécissement) face à l'école élémentaire, le passage d'un tracteur avec remorque a permis de mettre en évidence une poche sous le passage piéton de l'école ! L'enrobé avait ployé sous son poids !



Dès lors, et devant la dangerosité de la situation et les risques d'effondrement encourus, nous avons pris la décision de fermer la route le jour-même, après avoir déterminé en urgence un nouveau plan communal de circulation.

Une décision prise immédiatement pour des raisons de sécurité.

29 AVRIL: premières investigations

S'en sont suivies une série d'investigations et d'expertises. Dès le 29 avril, une société spécialisée a procédé au passage d'une caméra dans le réseau d'eau pluviale,

ce qui a permis de repérer certains désordres et fuites potentielles.

Cependant, de l'intérieur, il était impossible d'identifier des poches potentiellement dangereuses, comme celles déjà mises à jour.

Deux possibilités s'offraient alors à nous :

- ouvrir entièrement le revêtement de la route, avec un budget déraisonnable à la clé pour notre commune
- faire appel à une seconde société utilisant un géoradar afin de détecter les zones de danger (trous sous la chaussée).

Et c'est l'option qui a été choisie.

19 MAI: deux nouvelles poches détectées

Deux nouvelles poches étaient ainsi détectées et balisées.

Début juin: comprendre l'origine des désordres

Nous avons fait ensuite demander des devis à plusieurs entreprises, puis sélectionné l'entreprise Girot pour ouvrir la route au niveau des zones dangereuses identifiées par le géoradar.

Il s'est avéré que les désordres avaient pour origine d'importantes fuites sur le réseau d'eaux pluviales, réseau très ancien et très abîmé par endroits.

Dans la majorité des cas, il ne restait plus que le tapis d'enrobé pour maintenir la chaussée, d'une épaisseur d'environ 25 cm, avec des trous en dessous d'une profondeur allant de 1 m à 1,7 m !!

Début juillet: définir les travaux et leur financement

Suite à ces investigations, nous avons, début juillet, lancé une seconde série de demandes de devis, afin de réparer le réseau, la route et pouvoir ainsi la rouvrir à la circulation.

Pour cette phase, c'est l'entreprise Colas qui a été retenue et qui a réalisé les travaux entre le 10 et le 25 août.

Pendant ce même temps, nous avons engagé les démarches auprès de nos partenaires habituels pour solliciter un soutien financier, que nous avons obtenu (État, Conseil départemental, CCVS).

Après les réparations, la réfection des tapis d'enrobés

Pour finir, le Conseil départemental devait engager les travaux de réfection du tapis d'enrobé de la chaussée rue Jean Moulin, initialement dans le courant du mois de mai, et nous avons bien évidemment fait le choix de surseoir et d'attendre que les réparations soient effectuées.

Cependant, en cours de réfection, un effondrement est survenu peu avant la rue de Leval, suite à la fragilisation due



au rabotage et à cause des vibrations de l'engin « rouleau compacteur » de plusieurs dizaines de tonnes.

Cette zone a été sécurisée dès sa survenue et l'entreprise a pu effectuer la réparation dès le lundi matin suivant.

Fin août: les dernières finitions

Le traçage des passages piétons a été réalisé le lundi 31 août, avant la rentrée scolaire, et ceux de l'axe de la rue le mercredi 2 septembre.



Un fond de compensation pour les commerçants

Enfin, en partenariat avec la CCI, nous avons, dès le 1er jour de fermeture de la route, engagé les démarches pour mettre en place un fonds de compensation, qui viendra indemniser l'ensemble de nos commerçants impactés par cette fermeture.

LA RUE JEAN MOULIN EST À NOUVEAU PLEINEMENT OUVERTE ET UTILISABLE SANS RISQUE.

**Coût total de l'opération: 120 000€ TTC
(dont 60 000€ à la charge de la commune)**

MERCI À TOUS

Nous remercions l'ensemble de nos habitants qui ont respecté les règles et adapté leur fonctionnement aux contraintes liées à cette situation d'urgence.

CADRE DE VIE:

L'affaire de tous

Une commune agréable à vivre, c'est une commune où chacun respecte les autres, les espaces publics et les équipements mis à disposition de tous.

Déjections canines autour du Monument aux Morts, sacs déposés au pied des conteneurs à verre, déchets inadaptés dans les bacs de tri du cimetière, ordures abandonnées dans les abris-bus... Ces comportements dégradent notre cadre de vie.

Les conteneurs ont chacun une destination précise. Ils ne sont pas des lieux de dépôt pour les autres déchets. De même, les déjections de son animal doivent être ramassées par le propriétaire, y compris dans les lieux publics.

Le respect du voisinage fait également partie du vivre-ensemble. Les aboiements répétés ou intempestifs d'un chien, lorsqu'ils portent atteinte à la tranquillité des voisins, peuvent constituer une nuisance sonore.



La municipalité privilégie toujours le dialogue et la médiation. Mais le respect des règles n'est pas une option : il permet à chacun de profiter sereinement des espaces communs et de vivre en bonne harmonie avec ses voisins.

Un espace public propre, des équipements respectés, des déchets déposés au bon endroit, un voisinage préservé des nuisances... Ces attentions font toute la différence dans la vie quotidienne.

La qualité de notre commune dépend aussi de ces petits gestes du quotidien. Merci à toutes et tous de contribuer, par votre comportement, à un cadre de vie agréable et respectueux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Déposer ou abandonner des déchets ou des déjections canines en dehors des emplacements prévus constitue une infraction passible d'une contravention de 4e classe (article R.634-2 du Code pénal).

Les nuisances sonores causées par un animal placé sous la responsabilité de son propriétaire sont également encadrées par le Code de la santé publique (article R.1336-5).

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 9 h – 12 h / 15 h – 19 h

Mardi : 9 h – 12 h

Mercredi : 9 h – 12 h / 15 h – 18 h

Jeudi : 9 h – 12 h

Vendredi : 9 h – 12 h / 15 h – 18 h

mairie@rougemont-le-chateau.fr

03 84 23 00 18

HORAIRES AGENCE POSTALE

Mardi, jeudi et samedi :

9 h 30 – 11 h 30

Mercredi et vendredi :

15 h – 19 h

mairie@rougemont-le-chateau.fr

03 84 57 89 29



Pour être informé des événements sur la commune, téléchargez l'application illiwap-Mairie de Rougemont-le-Château

